

# Compte-rendu de la Séance du Conseil Municipal du 10 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix avril à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Clairac, sous la Présidence de Monsieur Michel PERAT, Maire de Clairac.

**Etaient présents :** M. CASSIN Dimitri, Mmes VIOLARD Marie-Claude, VERHAEGHE Carole, MM. DELCOUSTAL Gérard, SFILIGOÏ Alain, Mmes TRAMOND Odile, VERMANDE Chantal, MM. BERNEGE Thierry, DOMANGE Christophe, Mmes CADORIN Véronique, BLANCHET Cécile, ARNAUD Anne, GAY Annette et VRIGNAUD Florence.

*Pouvoir de Jacques GALLINE à Christophe DOMANGE*

**Etaient absents :** Mme SAVIN Odile, MM. CABANE Bernard et Philippe HEGO.

Madame Anne ARNAUD est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau.

Le Conseil Municipal prend acte du procès-verbal de la séance du 28/01/2019.

M. le Maire rend compte à l'assemblée de la décision du Maire suivante :

- *N° 03/2019 portant sur l'approbation du DCE pour l'aménagement de bourg et sécurisation de la rue Maubec et Ilot des Frères.*

## **010419 – Approbation des Comptes de gestion 2018 dressés par les Trésoriers Municipaux.**

Rapporteur M. CASSIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par les Receveurs pour le Budget principal et budgets annexes, assainissement collectif, base de loisirs et Lotissement des Pruniers, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **020419 – Approbation du Compte Administratif 2018 : budget principal.**

Rapporteur M. CASSIN

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire, à l'unanimité** le Compte Administratif du budget principal 2018.

## **030419 – Approbation du Compte Administratif 2018 : budget Assainissement Collectif.**

Rapporteur M. CASSIN

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire, à l'unanimité** le Compte Administratif du budget Assainissement Collectif 2018.

**040419 – Approbation du Compte Administratif 2018 : budget Base de Loisirs Fluviale.**

Rapporteur M. CASSIN

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire, à l'unanimité,** le Compte Administratif du budget Base de Loisirs Fluviale 2018.

**050419 – Approbation du Compte Administratif 2018 : budget du Lotissement des Pruniers.**

Rapporteur M. CASSIN

Sous la présidence de M. Dimitri CASSIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire chargé de la préparation des documents budgétaires, **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**APPROUVE, hors de la présence de M. le Maire, à l'unanimité,** le Compte Administratif du budget Lotissement des Pruniers 2018.

**060419 – Affectation des résultats de l'exercice 2018 : budget principal.**

Rapporteur M. CASSIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter les résultats 2018 du budget principal selon le tableau ci-après :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

**Résultat de fonctionnement**

<u>A Résultat de l'exercice</u>	Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 315 871.57 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 795 386.81 €
<b>C Résultat à affecter :</b> = A + B (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>+ 1 111 258.38 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	<b>- 390 552.74 €</b>
D 001 (besoin de financement)	390 552.74 €
Restes à Réaliser – Dépenses Investissement	83 500.00 €
Restes à Réaliser – Recettes Investissement	35 899.00 €
Solde des R.A.R.	- 47 601.00 €
Besoin de financement	438 153.74 €
<b>Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)</b>	<b>438 153.74 €</b>
	<b>Report en fonctionnement R002 :</b>
	<b>+ 673 104.64 €</b>
<b>Report en investissement ligne D001</b>	<b>- 390 552.74 €</b>

**070419 – Affectation des résultats de l'exercice 2018 : budget Base de Loisirs Fluviale.**Rapporteur M. CASSIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

**DECIDE** d'affecter les résultats 2018 du budget Base de Loisirs Fluviale selon le tableau ci-après :

**SECTION D'EXPLOITATION :**

<b>Résultat d'exploitation</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 8 198.71 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 12 071.29 €
<b>C Résultat à affecter :</b>	<b>+ 20 270.00 €</b>
= A + B	
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	+ 51 787.76 €
D 001 (besoin de financement)	0 €
Solde des Restes à Réaliser	€
Excédent de financement	+ 51 787.76 €
<b>Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Report en exploitation R002 :</b>	<b>+ 20 270.00 €</b>
<b>Report en investissement ligne R001 :</b>	<b>+ 51 787.76 €</b>

**080419 – Affectation des résultats de l'exercice 2018 : Lotissement des Pruniers.**

Rapporteur M. CASSIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**DECIDE** d'affecter les résultats 2018 du budget Lotissement des Pruniers selon le tableau ci-après :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 3 783.70 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 16 927.20 €
<b>C Résultat à affecter :</b>	<b>- 20 710.90 €</b>
= A + B	
<b>(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)</b>	

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

<b>Résultat d'investissement</b>	
<u>D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -)</u>	<b>- 322 184.11€</b>
D 001 (besoin de financement)	322 184.11 €
Solde des Restes à Réaliser	
Excédent de financement	
<b>Affectation des résultats (titre à émettre au cpte 1068)</b>	<b>0 €</b>
<b>Report en fonctionnement D 002 :</b>	<b>- 20 710.90 €</b>
<b>Report en investissement ligne D001 :</b>	<b>- 322 184.11 €</b>

**090419 – Vote des taux d'imposition 2019.**

Rapporteur M. CASSIN

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition en 2019,

**DECIDE DE RECONDUIRE ET DE FIXER** comme suit les taux d'imposition pour l'année 2019 :

- **TAXE D'HABITATION** **8.86 %**
- **FONCIER BATI** **19.72 %**
- **FONCIER NON BATI** **66.98 %**

**100419 – Vote des budgets primitifs 2019.**

Rapporteur M. CASSIN

Après avoir entendu Monsieur le Maire donner lecture des projets de budgets primitifs pour l'exercice 2019,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VOTE** les budgets primitifs de l'exercice 2019, par chapitres et par opérations, pour le budget principal et les budgets annexes, qui s'équilibrent comme suit :

<b><u>Budget Principal</u></b>	
Fonctionnement .....	2 570 622 €
Investissement.....	1 564 205 €
<b><u>Budget Base de Loisirs Fluviale</u></b>	
Fonctionnement .....	54 496 €
Investissement.....	77 127 €
<b><u>Budget Lotissement des Pruniers</u></b>	
Fonctionnement .....	649 006 €

**110419 – Vote des subventions 2019.**

Rapporteur M. CASSIN

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,****VOTE** les subventions attribuées aux associations et imputées à l'article 6574 qui se présentent comme suit :

<b>NOM DES BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION</b>
A.C.C.A. CLAIRAC (Ass)	400.00
ASS. A.D.O.T	100.00
ASS. A.N.A.C.R.	100.00
ASS. A.R.A.C.	100.00
ASS. AMICALE LAÏQUE DE CLAIRAC	800.00
ANCIENS MARINS	100.00
ASS. CLIMATOLOGIQUE DE LA MOYENNE GARONNE	100.00
ASS D z' Arts	2 000.00
ASS. AVIRON CLAIRACAIS	440.00
ASSO BASKET CLUB CLAIRACAIS	500.00
ASS. CLAIRAC XIII	1 200.00
COMITE DES FETES	1 000.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE	200.00
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE PRIMAIRE	1 450.00
ASS. ECOLE DE MUSIQUE	9 000.00
ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLEROSES EN PLAQUES	100.00
ASS. F.N.A.C.A.	100.00
SECTION LOCALE ACCIDENTES DU TRAVAIL FNATH	100.00
ASSO. FOOT-BALL CLUB CLAIRACAIS	1 550.00
JUDO-CLUB CLAIRACAIS	500.00
LA PERCHE CLAIRACAISE	200.00
MISSION LOCALE MOYENNE GARONNE	100.00
PARENTS D'ELEVES	150.00
ASS. PETANQUE GAMBETTA	400.00
PREVENTION ROUTIERE	100.00
RAQUETTE CLAIRACAISE	500.00
RESTAURANTS DU COEUR	100.00
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100.00
SOS SURENDETTEMENT	100.00
TENNIS CLUB CLAIRAC	400.00

UNA CONFLUENT GASCOGNE	1 000.00
VIEILLES MECANIQUES	400.00
AMICALE LAÏQUE DE TONNEINS	31 000.00
ASSOCIATION LA HALLE DE CLAIRAC	500.00
ALLIANCE 47 DU MARMANDAIS	200.00
TELETHON	100.00
<b>TOTAL</b>	<b>55 190.00</b>

**VOTE** les subventions exceptionnelles suivantes qui seront imputées à l'article 6745 :

- Mémoire des Forces Aériennes Françaises Libre 150 €
- Aviron Clairacais pour l'organisation de la route des Gabarres 2018 500 €
- Ecole Elémentaire de Clairac pour un voyage scolaire à Arcachon 2 000 €
- Asso Des z'Arts pour les 10 ans du salon de la Bande Dessinée 1 000 €

### **120419 – Tarifs de la Base de Loisirs Fluviale pour 2019.**

Rapporteur M. CASSIN

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** les tarifs 2019, ci-annexés, pour le camping et le bar-restaurant proposés par M. Thierry LE MAREC, délégué de la Base de Loisirs Fluviale.

### **130419 – Reprise de terrains « champs communs » au cimetière communal de Clairac.**

Rapporteur M. PERAT

VU la délibération n° 120218 du 27 février 2018 relative à la reprise de terrains « champs communs » au cimetière communal de Clairac, et **CONSIDERANT** que seules les sépultures situées dans les carrés C, C', D' et G' ont pu être reprises en 2018, il convient de terminer cette récupération qui concernera les carrés B, G et H soit environ 65 tombes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE** la reprise des terrains communaux « Champs communs » situés dans les carrés B, G et H du cimetière communal.

### **140419 – Convention RGPD avec VGA et délégué à la protection des données.**

Rapporteur M. PERAT

Val de Garonne Agglomération propose, par convention, d'accompagner notre collectivité dans l'application des obligations imposées par le Règlement Général de la Protection des données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** la convention RGPD et Délégué à la Protection des Données externalisé avec VGA.

## **150419 – Approbation du Plan Local d’Urbanisme.**

Rapporteur M. PERAT

VU le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

**CONSIDERANT** que les résultats de la consultation des personnes publiques justifient quelques modifications mineures du projet de Plan Local d'Urbanisme ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE, avec 14 votes pour et 2 abstentions (Anne ARNAUD et Alain SFILIGOÏ),** le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente ;  
(le dossier de Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi qu'à la Préfecture -ou Sous-Préfecture - et en Direction Départementale des Territoires).

## **160419 – Instauration du Droit de Prémption Urbain (D.P.U.).**

Rapporteur M. PERAT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

**DECIDE D’INSTITUER** le droit de préemption urbain sur le nouveau périmètre des zones U et AU du P.L.U. telles que définies aux plans joints ;

## **170419 – Subvention pour voyage scolaire au Collège St Jean de Tonneins.**

Rapporteur Mme VERHAEGHE

Suite à une demande de subvention formulée par le Collège St Jean de Tonneins, pour participation à des voyages scolaires programmés en 2019.

**Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

**VOTE** une subvention au Collège St Jean de Tonneins, pour aider financièrement 7 élèves clairacais à participer aux trois séjours organisés par l’Etablissement en 2019.

**FIXE** l’aide financière à 30 € par élève, et pour leur scolarité au collège St Jean conformément à la délibération n° 030115 prise en conseil municipal le 21/01/2015.

## **180419 – Acquisition de terrains bâtis et non bâtis rue Maubec.**

Rapporteur M. PERAT

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité,**

**DECIDE D’ACQUERIR** auprès de M. Christian BERNADOU, des immeubles bâtis situés 5 et 7 rue Maubec, cadastrés Section AB n° 347, 348 et des parcelles non-bâties n° 910 et 912, d’une contenance de 254 m2 pour procéder à leur démolition, pour un montant de 46 920 €, conforme à l’estimation des Domaines.

**DECIDE de PRENDRE** en charge les frais d’acte et diagnostics immobiliers.

**CHARGE M.** le Maire de procéder à la consultation des entreprises de démolition et à signer le devis correspondant,





